



**COMMISSION ADMINISTRATIVE DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
02 juillet 2025**

Procès-verbal

1	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du CCAS du 29 avril 2025	Procès-verbal de séance
3	Demande d'aide financière	Délibération n°009/2025
4	Informations diverses	Procès-verbal de séance
5	Questions diverses	Procès-verbal de séance

Date de convocation du CCAS : 27/06/2025

Date d'affichage : 27/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet, à dix-huit heures trente minutes, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) légalement convoquée s'est réunie à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, Vice-présidente et Adjointe aux affaires sociales.

Nombre de membres en exercice : 9

PRESENTS : 6

M. Guy CHRETIEN, Mme Chantal CORMIER, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, Mme Colette GUIBERT, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 2

M. Sébastien CORBION
Mme Claudia DUGAST

ABSENT(S) : 1

M. Cyrille MONTAROU

POUVOIR(S) : 0

VOTANTS : 6

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le CCAS, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a nommé Mme Colette GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Par accord unanime des membres du CCAS, il n'a pas été procédé au vote à bulletin secret.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CCAS DU 29 AVRIL 2025

Mme DUJARDIN, Vice-présidente et Adjointe aux affaires sociales, soumet à l'approbation du CCAS le procès-verbal de la séance du 29/04/2025, qui a été envoyé par email le 27/06/2025.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

3. EXAMEN D'UN DOSSIER D'AIDE SOCIALE

Après exposé du dossier soumis par le Conseil Départemental de la Sarthe, sollicitant l'attribution d'une aide alimentaire pour une administrée de Sillé-le-Philippe ;

Considérant que l'administrée en question a déjà bénéficié à plusieurs reprises d'aides financières de la part du CCAS ;

Considérant que, malgré les conseils donnés par le CCAS de quitter son logement locatif énergivore, la situation de l'administrée n'a pas évolué et qu'elle est à nouveau en impayé d'énergie ;

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'**UNANIMITE** des présents :

- DE NE PAS ACCORDER d'aide alimentaire ;
- DE CHARGER MME LA MAIRE de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

DELIBERATION N°009/2025

4. INFORMATIONS DIVERSES

Bilan des bons de Noël distribués en décembre 2024 :

- Restaurant « Le Rendez-vous » : 60 bons
- Boulangerie Louis : 26 bons
- Epi services : 63 bons
- Expression coiffure : 37 bons
- La Ferme de Passay : 43 bons

Soit pour 298 bons de 6 euros distribués, 229 bons ont été utilisés.

5. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôture la séance à 19 heures 13 minutes.

Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec la note de synthèse présentée en séance et les notes de la secrétaire de séance.

Marie-Noëlle DUJARDIN
Vice-présidente

Colette GUIBERT
Secrétaire de séance

